

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

TOUSSAINT LOUA

Résultats statistiques du dernier dénombrement de la population

Journal de la société statistique de Paris, tome 20 (1879), p. 59-65

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1879__20__59_0

© Société de statistique de Paris, 1879, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

RÉSULTATS STATISTIQUES DU DERNIER DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION (1)

Les relevés numériques de la population de chaque commune, ainsi que les tableaux récapitulatifs de la population par cantons, arrondissements et départements, ont été publiés par le ministre de l'intérieur, à titre d'annexes au décret présidentiel du 30 octobre 1877 qui déclare authentiques pour cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 1878, les chiffres résultant du dénombrement effectué le 31 décembre 1876. Conformément à l'usage suivi jusqu'à ce jour, le ministre de l'agriculture et du commerce a été chargé de la partie purement statistique de ce dénombrement. Nous nous proposons de faire ressortir ici les résultats les plus saillants de cet important travail.

Rappelons que la population de la France s'élevait, au 31 décembre 1876, à 36,905,788 habitants.

Cette population, comprise dans les 86 départements et la circonscription de Belfort, se subdivise ainsi qu'il suit :

Population domiciliée (normale ou municipale)	36,045,198
Population comptée à part (hôpitaux, collèges, communautés religieuses, réfugiés, etc.)	475,514
Total de la population civile.	36,520,712
Armée de terre et de mer	385,076
Total	36,905,788

La population domiciliée se subdivise elle-même en :

Population agglomérée.	22,223,839
Population éparsé.	13,821,359
Total.	36,045,198

D'où il résulte que les trois cinquièmes de la population vivent à l'état d'agglomération, tandis que les deux cinquièmes résident dans les habitations isolées.

(1) *Résultats généraux du dénombrement de 1876* : France, Algérie, Colonies ; un volume grand in-8° publié par le ministre de l'agriculture et du commerce. (*Bureau de la statistique générale de France*, Paris, imprimerie nationale, 1878.)

Le dénombrement de 1872, ayant porté la population de la France à 36,102,921 habitants, il se trouve que l'augmentation obtenue dans l'intervalle des deux dénombrements est de 802,807 ou de 2.22 par 100 habitants (0.49 par an); l'augmentation de la population civile est de 792,502, et celle de l'armée de 10,365.

La population civile s'est accrue dans la plupart des départements; toutefois il y a eu diminution dans 19, parmi lesquels on en compte plusieurs, comme la Manche, le Calvados, l'Orne et l'Eure, qui appartiennent à l'ancienne Normandie, où la population décroît, on peut le dire, depuis plus de deux cents ans, par suite d'un faux principe de réserve, qui arrête dans sa source le renouvellement des générations.

Par le mouvement actuel des naissances et des décès, la population de la France n'aurait dû s'élever, au 31 décembre 1876, qu'à 36,707,208 habitants; elle ne s'est donc accrue, de ce fait, que de 601,287, ce qui laisse un surcroît de 201,580 individus de nationalité française ou étrangère qui sont entrés ou rentrés en France à la suite des événements de 1870-1871, ou d'Alsaciens-Lorrains qui sont venus s'y fixer postérieurement aux opérations du dénombrement de 1872.

Déduction faite de l'accroissement de l'armée, l'excédant de l'immigration sur l'émigration est de 191,215; — il y a eu excédant d'immigration dans 36 départements, et excédant d'émigration dans 51.

Mais, tandis que, dans les 36 départements favorisés, l'immigration l'a emporté de 379,677, l'excédant d'émigration n'a été pour les autres que de 188,462.

A un autre point de vue, l'excédant total de l'immigration est la résultante de deux mouvements opposés.

Excédant de l'immigration dans les villes.	608,523
— l'émigration des campagnes.	417,308

D'après cela, l'ensemble des villes de plus de 2,000 habitants agglomérés (*population urbaine*) se trouve avoir gagné, au détriment de la population des campagnes, 417,308 habitants, soit un peu plus de 1 p. 100 de la population totale de la France.

En ce qui concerne la population rurale, on trouve que 72 départements produisent un surplus d'émigration équivalant, pour l'ensemble, à 472,441 habitants, tandis que 15 ont offert un excédant d'immigration qui, sur l'ensemble, équivaut à 55,133 individus.

Réciproquement, il y a eu un excédant d'immigration de 658,869 individus dans les villes de 72 départements, tandis que les villes de 15 autres départements ont perdu, par l'émigration, 50,346 habitants.

Les départements où la population urbaine a le plus gagné sont, par ordre décroissant : la Seine, Seine-et-Oise, Loire, Gironde, Pas-de-Calais, Rhône, Meurthe-et-Moselle. Ces sept départements ont absorbé, à eux seuls, près de la moitié de l'excédant total acquis par les villes de cette série : la Seine, pour sa part, en a gagné le quart.

Ceux où la population urbaine a déchu dans la plus forte proportion sont : Vaucluse, la Charente-Inférieure, le Gers, Saône-et-Loire, Côtes-du-Nord, Eure.

La perte éprouvée par les départements équivaut aux trois quarts de la perte totale qui a affecté cette série.

Quant à l'émigration rurale, qui a affecté, comme on l'a vu plus haut, 72 départements, elle a porté principalement sur le Pas-de-Calais, la Loire-Inférieure, la

Seine-Inférieure, le Nord, la Somme, les Ardennes et l'Aisne. Sur 123,263 habitants que les campagnes de ces départements ont perdus, 106,157 ont contribué à accroître la population urbaine de leur propre département; mais il n'y en a pas moins une perte réelle de 17,106 individus, perte d'autant plus remarquable qu'elle porte sur des départements riches et industriels.

En résumé, la population urbaine ne cesse de s'accroître; la proportion qui était de 27.52 p. 100 en 1851, est aujourd'hui de 32.44 p. 100.

Nous passons maintenant aux résultats vraiment statistiques du dénombrement, c'est-à-dire aux divers aspects sous lesquels on peut considérer la population.

La population spécifique de la France (nombre d'habitants par kilomètre carré) est actuellement de 69.82, soit près de 70 habitants par kilomètre carré; 27 départements seulement dépassent la moyenne. La Seine, qui tient le premier rang, est 257 fois plus peuplée que les Basses-Alpes, qui occupent le dernier. Il arrive souvent que les départements qui renferment les plus grandes villes sont par là même très-peuplés; mais on peut citer des départements essentiellement ruraux, comme le Finistère, les Côtes-du-Nord et le Morbihan, qui offrent également une population très-dense.

On sait qu'en matière de recensement, on entend par *ménage* l'ensemble des individus, mariés ou non, avec ou sans enfants, occupant un logement distinct. Le nombre des ménages s'est élevé à 10,088,183, et celui des maisons d'habitation à 7,433,469; il en résulte qu'il y a 3.57 habitants par ménage et 1.35 ménage par maison. Chaque maison comprend donc, en moyenne, 4.82 habitants domiciliés.

Au point de vue de l'origine et de la nationalité des habitants, la population de la France se subdivise ainsi qu'il suit :

Français	{ nés dans le département où ils résident	30,903,778
	{ nés dans d'autres départements	5,165,746
	{ nés à l'étranger (naturalisés).	34,510
Étrangers résidant en France		801,754
Total.		36,905,788

La population française se compose donc, pour un peu plus des quatre cinquièmes, d'individus nés dans le département où ils résident, et, pour un peu moins d'un cinquième, d'individus nés dans d'autres départements ou à l'étranger.

Quant à la proportion des étrangers, elle est de 2.17 p. 100.

En 1851, cette proportion n'était que de 1.06; elle s'est élevée à 1.33 en 1861, 1.67 en 1866, 2.03 en 1872. Le nombre des étrangers résidant en France s'est donc accru à chaque dénombrement.

Ces étrangers appartiennent à toutes les nationalités; toutefois le plus grand nombre vient des pays limitrophes. — On compte actuellement en France: 374,498 Belges, 66,526 Allemands (dont 7,498 Austro-Hongrois), 165,313 Italiens, 62,437 Espagnols, 50,203 Suisses, 30,077 Anglais. Nous ferons observer à cet égard que, la Seine exceptée, où abondent les étrangers de toute nationalité, les étrangers appartenant aux nations que nous venons d'énumérer, résident en général dans les départements qui avoisinent leur frontière respective. On doit remarquer de plus que l'élément étranger proprement dit l'emporte sur l'élément national venu du dehors dans le Nord, les Ardennes et les Alpes-Maritimes; il se balance à peu près dans les Bouches-du-Rhône et à Belfort.

En ce qui concerne la répartition des sexes, le dénombrement de 1876 a fourni les résultats ci-après :

Sexe masculin	18,373,637 habitants.	49.8 p. 100
Sexe féminin.	18,532,149 —	50.2 —

Ce qui correspond à 100.86 femmes pour 100 hommes. Cet excédant du sexe féminin, que l'on constate à tous les dénombrements, serait bien plus élevé si la nation ne s'accroissait sans cesse d'éléments venus du dehors.

Pour la population *autochtone* (Français nés dans le département), ce rapport est, en effet, de 103.56, tandis qu'il descend, en moyenne, à 81.38 dans la population née hors du département où elle réside.

Voici maintenant la décomposition de la population selon l'état civil des habitants :

	SEXE masculin.	SEXE féminin.	LES DEUX sexes.	FEMMES p. 100 hommes.
Enfants.	6,046,339	4,943,867	10,990,206	81.8
Célibataires adultes (1)	3,752,242	3,999,976	7,752,218	106.6
Mariés	7,588,929	7,567,241	15,156,170	99.7
Veufs.	986,129	2,021,065	3,007,194	205.0
Totaux.	18,373,639	18,532,149	36,905,788	100.86

On voit qu'il naît chaque année plus de garçons que de filles. Malgré l'excédant de mortalité qui frappe le sexe masculin dans les premiers âges de la vie, la prépondérance des garçons à la naissance se maintient, quoique dans de moindres limites, jusqu'à l'âge adulte. La plus grande longévité des femmes explique leur nombre plus élevé à partir de cet âge jusqu'à la fin de la durée de l'existence humaine ; mais c'est surtout dans les âges avancés que les femmes subsistent en plus grand nombre : aussi reste-t-il deux fois plus de veuves que de veufs. Quant aux mariés, on peut voir que leur proportion est à peu près la même dans les deux sexes : il y a toutefois un léger excédant en faveur du sexe masculin, qu'on ne peut expliquer que par la nature des populations qui se déplacent, dans lesquelles les célibataires dominent, et où un certain nombre d'hommes mariés peuvent être venus en France sans leurs femmes et leurs enfants.

Pour les deux sexes réunis, la proportion des éléments de l'état civil s'établit comme il suit :

Enfants et célibataires.	50.8
Mariés	41.1
Veufs.	8.1
	<u>100.0</u>

En comparant ces résultats à ceux des dénombrements antérieurs, on remarque que, depuis 1806, la proportion des enfants et célibataires est descendue de 57.5 à 50.8, tandis que celle des couples mariés s'est élevée de 35.9 à 41.0, et celle des veufs de 6.6 à 8.1. — Les événements de 1870-1871 ont beaucoup contribué à cet accroissement de veufs.

Les mêmes événements ont contribué à modifier la composition par âges de notre population. Cela résulte des rapports ci-après établis à dix ans d'intervalle :

(1) De 18 ans et au-dessus pour les hommes, de 15 ans et au-dessus pour les femmes.

	1866.	1876.
Enfants (de 0 à 15 ans)	26.9	27.1
Adultes (de 15 à 60 ans)	62.0	61.4
Vieillards (de 60 ans et au-dessus)	11.1	11.8

Nous ne ferons ressortir, à cet égard, qu'un point : c'est la diminution proportionnelle des adultes et l'accroissement continu des vieillards.

Il est à regretter que le défaut d'espace ne nous permette pas de nous étendre sur la répartition de la population selon les âges, car ce document est d'une grande utilité dans la plupart des recherches statistiques sur la population et ses mouvements. Nous nous contenterons de dire que l'âge moyen de la population française est de 31 ans 8 mois, après avoir été, en 1851, de 30 ans 11 mois. Notre population vieillit donc insensiblement. Ajoutons, pour indiquer une fois de plus la plus grande longévité du sexe féminin, que son âge moyen est de 31 ans 9 mois, tandis qu'il n'est que de 31 ans 4 mois dans le sexe masculin. Toutes ces conséquences sont logiques, et montrent avec quel soin relatif les relevés par âge ont été effectués malgré toutes les difficultés inséparables d'une aussi colossale opération.

Nous nous étendrons davantage sur l'importante partie du recensement qui concerne la répartition de la population selon les professions. Les cadres préparés à cet effet par l'administration ont été dressés de manière à pouvoir répondre à cette double question :

Quel est le nombre des individus de l'un ou l'autre sexe qui exercent directement une profession donnée en qualité, soit de chefs d'établissement, de patrons, de titulaires d'emploi, soit d'employés, soit d'ouvriers ou de journaliers ?

Quel est le nombre des individus de chaque sexe (femme ou mari, père ou mère, parents à tous degrés et domestiques) qui sont à la charge des premiers ?

Disons d'abord qu'abstraction faite des populations comptées à part dont nous avons donné plus haut la composition, la population recensée nominativement se divise comme il suit par grands groupes professionnels :

	HABITANTS.	RÉPARTITION proportionnelle.
Agriculture.	18,968,605	53.1
Industrie	9,274,537	25.9
Commerce et transports	3,837,223	10.7
Professions libérales.	1,531,405	4.3
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus.	2,151,888	6.0
Totaux.	35,763,658	100.0
Population non classée.	281,740	
Total général.	36,045,398	

On conclut de ces rapports que plus de la moitié de la population vit de l'agriculture et des professions qui s'y rattachent. La population industrielle équivaut à un peu plus du quart de la population classée : le dixième s'adonne au commerce et aux professions qui en dépendent, comme les institutions de crédit, l'industrie des transports, les aubergistes et hôteliers ; les personnes vivant des professions libérales forment un peu plus des quatre centièmes, et les personnes vivant exclusivement de leurs rentes ou revenus, les six centièmes du total.

Ces grandes catégories se subdivisent elles-mêmes en catégories spéciales dont il convient d'indiquer la répartition sommaire :

Agriculture.

	POPULATION.	P. 100.
Propriétaires et paysans cultivant eux-mêmes leurs terres	10,620,886	56
Fermiers, colons et métayers	5,708,132	30
Professions agricoles diverses	2,639,587	14
	<u>18,968,605</u>	<u>100</u>

Industrie.

Grande industrie	3,133,867	34
Arts et métiers	6,140,670	66
	<u>9,274,537</u>	<u>100</u>

<i>Commerce et transports.</i>	3,837,223	100
--	-----------	-----

Professions libérales.

Gendarmerie et police	130,769	8
Exercice des cultes	229,667	15
Fonctions publiques	567,541	37
Instruction publique et privée	222,641	15
Professions judiciaires	148,905	10
Professions médicales	141,830	9
Sciences et arts	90,052	6
	<u>1,531,405</u>	<u>100</u>

Personnes vivant exclusivement de leurs revenus.

Propriétaires et rentiers	1,957,037	91
Pensionnés de l'État	194,850	9
	<u>2,151,887</u>	<u>100</u>

Au point de vue des fonctions actives et des fonctions inactives, c'est-à-dire des individus qui, sans participer directement aux premières, vivent néanmoins de ces fonctions (famille et domestiques attachés à la personne), la population nominative se subdivise ainsi :

Population active (40 p. 100).

	TITULAIRES des professions.	P. 100.
Patrons, etc.	7,283,035	51
Employés et commerçants	771,668	5
Ouvriers	3,823,760	27
Journaliers	2,504,613	17
	<u>14,383,076</u>	<u>100</u>

Population inactive (60 p. 100).

Famille	19,040,899	89
Domestiques	2,339,683	11
	<u>21,380,582</u>	<u>100</u>

Dans la population normale, la population active compte pour les deux cinquièmes, et la population inactive ne la dépasse que d'un cinquième.

Dans la population active, les patrons, chefs d'établissement, titulaires de professions qui gagnent directement leur vie sans recours au salaire, forment un peu plus de la moitié du total ; l'autre moitié appartient aux diverses classes de salariés, parmi lesquels dominent les ouvriers et les journaliers.

Il est clair, d'ailleurs, que ces proportions varient selon les groupes professionnels. C'est ainsi que c'est dans l'industrie que domine la population active ; c'est là aussi qu'il y a proportionnellement le plus d'ouvriers. Les employés sont en majorité dans le commerce ; les journaliers dans les professions agricoles. Enfin la pro-

portion des domestiques est, comme on devait s'y attendre, la plus élevée possible dans la catégorie des personnes vivant exclusivement de leurs revenus.

Les tableaux des professions permettent, en outre, de se rendre compte du rôle que la femme joue dans les principales branches de l'activité nationale. Nous nous bornerons à dire que, dans la classe des patrons, chefs d'industrie et titulaires de professions libérales, il y a 4 fois plus d'hommes que de femmes ; dans les employés, il y en a 3 fois plus ; dans les ouvriers, la différence s'amointrit, et la supériorité de l'homme n'est que de 1.50 ; enfin, il y a presque autant de femmes que d'hommes dans la classe des journaliers.

Dans la famille, au contraire, et quel que soit le groupe que l'on considère, la proportion du sexe féminin est deux fois plus élevée que celle de l'autre sexe. Les femmes dominent, mais dans une moindre proportion (150 femmes pour 100 hommes), dans la domesticité.

TOUSSAINT LOUA.
